

Pour publication immédiate

12 janvier 2012

Marine Atlantique annonce la mise en application des frais de sécurité dans le cadre de la structure tarifaire pour la saison 2012

St. John's – Aujourd'hui, le vice-président de l'expérience client de Marine Atlantique, Don Barnes, a rendu public la structure tarifaire de la société pour l'année 2012. La structure tarifaire de cette année inclut l'ajout d'un nouveau frais de sécurité de 3,50 \$ afin de compenser certains coûts liés aux initiatives de sécurité tels que les inspections, le personnel et l'infrastructure. Ces investissements continus sont nécessaires pour satisfaire le Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs du Canada. Les nouveaux frais de sécurité seront inclus sur le billet de passager après le 12 février et sera imputé aux tarifs adultes.

« La sécurité accrue est une réalité dans l'industrie du transport d'aujourd'hui. En 2010, des règlements plus strictes régissant nos opérations ont été mis en force et nous avons fait des investissements en continu afin de rehausser nos initiatives de sécurité » a déclaré M. Barnes. « L'ajout de nouveaux frais de sécurité est rendu nécessaire afin de pouvoir continuer à offrir des installations sécuritaires à nos clients et à nos employés. »

Barnes a aussi fait remarquer que Marine Atlantique s'est efforcée de garder ces nouveaux frais de sécurité aussi abordables que possible et que le taux de 3,50 \$ est inférieur à celui des frais de sécurité imputés aux clients de compagnies aériennes.

Dans le cadre de la structure tarifaire générale de 2012 de Marine Atlantique, les tarifs augmenteront de 4 % par rapport aux taux de 2011 et les frais de gestion des remorques sans tracteur pour les clients commerciaux augmenteront de 50 dollars. Les services à bord, tels que l'hébergement et la restauration, augmenteront entre 3 et 4 pour cent en moyenne afin de refléter les augmentations liées à l'inflation des coûts des matériaux, de la main-d'œuvre et des fournitures. La surcharge pour le carburant demeure la même.

« La décision d'augmenter les taux n'est jamais facile et nous avons mis en œuvre les augmentations les plus basses que possible afin de suivre les coûts croissants des matériaux des fournitures et de la main-d'œuvre qui sont régis par des facteurs économiques externes. Nous sommes engagés à maintenir les améliorations apportées à nos services et nous continuerons de nous concentrer sur le rehaussement de l'expérience de notre clientèle et le rapport qualité-prix lors des traversées avec Marine Atlantique. »

La nouvelle structure tarifaire sera en vigueur à compter du 13 janvier pour les traversées qui seront effectuées après le 12 février. La structure tarifaire à jour peut être consultée dans son ensemble à www.marineatlantic.ca.

-30-

Personne-ressource pour les médias :

Tara Laing

Directrice des communications

Tél. : 709-772-8974

Courriel : tlaing@marine-atlantic.ca